

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-FERRAND VALIDE LE PERMIS DE CONSTRUIRE DU CENTRE LECLERC



REQUÊTE. Les opposants au Leclerc déboutés. En déboutant l'association de défense du commerce et de l'artisanat, et de défense de l'environnement, le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a validé le permis de construire du centre Leclerc, sur la zone du Crozatier. Les opposants au projet avaient attaqué l'arrêté du maire de Saint-Georges du 17 avril 2013 accordant à la SAS Flourdis un permis « pour la construction d'un ensemble commercial composé d'un hypermarché, de quatre moyennes surfaces et d'un drive ». Ils soutenaient notamment que cet arrêté avait été délivré « au terme d'une procédure irrégulière ». Dans sa décision, rendue publique le 2 décembre, la juridiction clermontoise a jugé la requête de l'association irrecevable au motif qu'elle ne « poursuit, en réalité, que la seule défense des intérêts commerciaux des membres qui la constituent ». Les requérants sont condamnés « à verser à la société Flourdis et à la commune de Saint-Georges deux sommes de 1.000 € ». Jointe par téléphone, l'association requérante a indiqué qu'elle allait consulter son conseil avant de décider d'un éventuel recours devant la cour administrative d'appel. Ce recours n'étant pas suspensif, les travaux du Leclerc, déjà bien avancés, pourront se poursuivre. L'ouverture de l'hypermarché est prévue en mai. ■

Saint-Flour → Vivre sa ville

CONSEIL MUNICIPAL ■ Les élus ont découvert les esquisses de la SARL HBM, lauréate du concours d'architectes

Ecole de Besserette : une mue à 4,5 M€

C'est l'opération la plus lourde du mandat. La réhabilitation et l'extension du groupe scolaire s'étaleront sur trois ans.

Olivier Rezel

olivier.rezel@centrefrance.com

Trois ans de travaux, un chantier réalisé tout en gardant l'établissement ouvert, un coût estimé à 4,5 millions d'euros... Lundi soir, lors du conseil municipal, les élus ont examiné ce qui devrait être l'opération la plus lourde du mandat : la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire de Besserette.

Premier rapport de la séance, le projet a été présenté par Geneviève Panthéon, l'architecte programmatrice qui était chargée de proposer les différents scénarii de cette importante restructuration, dont l'un a été retenu par un comité de pilotage. À la lueur de ce cahier des charges, trois cabinets d'architectes avaient été sélectionnés.

Début du chantier au cours du 2^e semestre

Lundi, les élus ont validé le lauréat du concours retenu par le jury de maîtrise d'œuvre. Il s'agit de HBM Architectes, basé à Rodez. Le conseil a découvert les premières esquisses dessinées par le lauréat tout en écoutant les grandes lignes du projet, exposées par Geneviève Panthéon.



TRAVAUX. Le chantier comportera de la construction et de la réhabilitation de l'existant. DOCUMENT HBM ARCHITECTES

Le chantier prévoit la construction d'un hall principal, constituant une liaison verticale commune maternelle/élémentaire. Le niveau 0 abritera cinq classes de maternelle, la salle des enseignants, des locaux pour les Atsem, une salle de repos, des sanitaires et des dégagements. Au même niveau, mais cette fois dans les locaux actuels, seront aménagés les locaux périscolaires.

La partie élémentaire du groupe scolaire sera implantée dans

le niveau 1 existant. Des bureaux administratifs, des salles d'enseignement ou périscolaires (bibliothèque, garderie, arts plastiques, aide aux devoirs...) communs prendront place dans les locaux existants qui devront être « optimisés ». Le futur équipement aura une surface utile de 2.100 m², dont 610 m² seront à construire.

« Le démarrage des travaux sera conditionné par le temps des études et la phase de con-

sultation. Il n'est pas sûr que l'on puisse les débiter au 1^{er} juillet », a prévenu le maire, Pierre Jarlier, qui a rappelé qu'il s'agissait d'une « opération à tiroirs ». « L'école continuera à tourner pendant les travaux. »

La première tranche consistera en la construction de la partie maternelle. Le chantier se poursuivra en 2016 et 2017. « On ne pourra pas faire mieux. Mais on a connu plus compliqué avec l'école Hugo/Vialatte », a rappelé le premier magistrat. ■

Une liaison douce sur la pente raide des Verdures

La municipalité a décidé de procéder à la réhabilitation totale de la rue des Verdures et d'une partie de la rue Blaise-Pascal, jusqu'à l'intersection avec l'avenue Léon-Béland.

La réfection de la voirie, dégradée par un violent orage survenu le 25 mai 2012, contribuera à améliorer les conditions de circulation. Le chantier sera également l'occasion de créer un cheminement piéton sécurisé sur cette voie, trait d'union entre la ville basse, à partir de l'église Sainte-Christine, et la ville haute, mais aussi de reprendre les réseaux secs et humides. Le coût de l'opération,



AMÉNAGEMENT. Le chantier permettra de réaliser un cheminement piéton sécurisé sur cette voie qui relie la ville basse à la ville haute.

qui comportera trois tranches, est estimé à 703.812 € HT. Sans compter les travaux de réfection dus à l'épisode orageux pour lequel la ville a obtenu une subvention au titre de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le plan de financement, approuvé lundi soir par les élus, prévoit une subvention de l'État au titre de la DETR 2015 (dotation d'équipement des territoires ruraux) d'un montant de 246.334 €. « Il faut en profiter. Cette année, la DETR est en hausse de 30 % pour aider les communes à continuer d'investir », a précisé le maire, Pierre Jarlier. ■

CONSEIL EXPRESS

FINANCES

TARIFS 2015. Réactualisation. Les élus ont adopté les tarifs 2015 de la commune, qui restent globalement stables. Ils reflètent, selon Pierre Jarlier, « la volonté des élus de ne pas augmenter les charges des Sanflorains au moment où c'est un peu difficile ».

Parmi les hausses, figurent l'occupation du domaine communal sur les foires et marchés (certains forfaits seulement), la location de certaines salles et matériels, le ticket commun musée de la Haute-Auvergne et musée Douët ou encore les emplacements des deux campings.

Le m³ d'eau passe de 1,07 € à 1,12 €. Une hausse qui était annoncée en raison des travaux de réhabilitation du réseau.

SUBVENTION. AS du lycée de Haute-Auvergne. Le conseil municipal a décidé d'allouer 300 € à l'association sportive du lycée de Haute-Auvergne afin de participer au séjour (du 22 au 30 mars) de quatre élèves qui s'envoleront en Guyane, où se déroulera le championnat de France UNSS de raid multisports.

PROJET CENTRE-BOURG. Études de programmation. La mairie a reçu, lundi matin, une lettre cosignée par Sylvia Pinel, la ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité et Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, confirmant que la ville a bien été retenue parmi les 50 lauréats du projet centre-bourg. Afin de lancer au plus tôt les études qui constituent le préalable obligatoire pour la concrétisation des opérations à venir, les élus ont sollicité l'attribution d'une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès de l'État au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), de la Région, du Département et de l'Europe.

AFFAIRES SOCIALES

LEGS LIONNET-MARIE MOURGUES. Étudiants. La commission chargée d'étudier les demandes de bourse au titre du legs Lionnet-Marie Mourgues a retenu 11 dossiers. Le montant total des sommes allouées aux étudiants s'élève à 4.100 € (de 215 à 570 €).

FÉLICITATIONS

BOXE ■ Farida

À la fin du conseil municipal, Pierre Jarlier a tenu à féliciter, au nom des élus, la Sanfloraine Farida El Hadrati, sacrée championne d'Europe de boxe, vendredi soir, sous les couleurs de l'ASM. « Elle a réalisé une performance extraordinaire, s'est réjoui le maire. Elle porte haut les couleurs de notre territoire. » ■